

15 sep 2016 -13:46

Appartient à [Conseil des ministres du 15 septembre 2016](#)

Chiffres du budget économique 2016-2017

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2016-2017, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La croissance de l'économie belge pour l'année 2016 a été revue à la hausse (1,4%) par rapport aux perspectives de juin, suite aux bons résultats observés au deuxième trimestre. En revanche, la croissance du PIB belge de 2017 serait moins élevée (1,2%) en raison d'un facteur externe, à savoir l'incertitude croissante au sein de l'UE après le vote en faveur du Brexit. Toutefois, l'impact de ce facteur sur l'activité économique dans la zone euro (et en Belgique) est difficile à estimer à l'heure actuelle. Les incertitudes affecteraient principalement l'économie britannique à court terme, mais pèseraient aussi inévitablement sur la croissance du PIB de la zone euro. Sur base des prévisions consensus récentes, cette dernière fléchirait de 1,5% en 2016 à 1,3% en 2017.

En dépit d'un recul persistant de l'emploi dans l'industrie manufacturière, l'emploi intérieur total belge a crû de 0,9% en 2015 (ce qui représente un accroissement net de 41 400 emplois). En 2016 et 2017, l'emploi total progresserait respectivement de 1% et 0,7%, ce qui représente une création nette de près de 77 000 emplois cumulativement pour les deux années. L'emploi salarié dans le secteur marchand (principalement en 2016) est influencé favorablement par les mesures de réduction du coût du travail, ce qui, combiné à une croissance économique relativement stable, pourrait déboucher sur la création nette de plus de 56 000 emplois sur l'ensemble des deux années. Au cours de cette même période, le nombre d'indépendants pourrait croître de plus de 21 000 personnes, et ainsi progresser relativement plus nettement que l'emploi salarié, comme au cours des quatre dernières années. En revanche, l'emploi public compterait, en 2017, 900 personnes de moins qu'en 2015.

L'inflation belge devrait atteindre 2,0% en 2016. En effet, la contribution négative du prix du gaz naturel et des produits pétroliers est totalement neutralisée par la contribution positive du prix à la consommation de l'électricité. En outre, l'inflation sous-jacente devrait être plus élevée en 2016 qu'en 2015. En 2017, l'inflation devrait se tasser pour atteindre 1,6%. D'une part, le prix du pétrole brut augmenterait mais, d'autre part, l'inflation sous-jacente fléchirait - sous l'effet, notamment, des mesures de réduction du coût du travail - et les pressions à la hausse qui découlent des mesures qui affectent le prix de l'électricité devraient en grande partie disparaître. L'indice santé augmenterait de 2,1% en 2016 et de 1,4% en 2017. L'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (103,04) serait dépassé en août 2017.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique